Quels sont les principes généraux qui président à la confection des fiches de la base de données terminologiques de La page du traducteur belge ?

Il est important de savoir quels sont ces principes généraux car ils déterminent la façon d'effectuer des recherches et donc la réussite de ces dernières.

1) Les articles et les pronoms :
Les articles (définis ou indéfinis) et les pronoms démonstratifs ne sont mis que dans les expressions (p.ex. : DE strafvervolging schorst de burgerrechtelijke zaak) et les phrases toutes faites (p.ex. : DEZE wet treedt in werking de dag waarop ze in het Belgisch Staatsblad wordt bekendgemaakt). Pour les autres cas, il est donc inutile d'effectuer une recherche commençant par un article ou un pronom démonstratif.

2) Les lettres accentuées majuscules :
Les mots commençant par une majuscule comportent un accent quand les règles d'orthographe le requièrent, et ce pour deux raisons :
- se conformer aux prescriptions du Vade-mecum des règles typographiques de base, des signes de correction et des formules légistiques;
- rendre possible, à partir du français, la recherche de mots et d'expressions dont on ne sait pas si un ou plusieurs mot(s) commence(nt) par une majuscule. Par exemple : si vous devez chercher la traduction de "Fonds de l'Économie sociale et durable", vous ne trouverez rien en tapant une majuscule sans accent; en revanche, vous trouverez en tapant « é » ou « É ».
Remarque : pour faire apparaître le caractère É, appuyez sur Alt et faites 144 à l'aide du clavier numérique en maintenant la touche Alt enfoncée.

3) Un substantif qui peut être confondu avec un adjectif, un infinitif ou un participe passé est suivi d'un article défini ou indéfini entre parenthèses (p.ex. : benadeelde (DE) et namaken (HET)).

4) Les sigles ne comportent pas de points. Exceptions : W.Reg., SCK.CEN et i.c.e.s.-gebied.

5) Les mots sont en principe repris au singulier. Il est donc peu utile d'effectuer des recherches à l'aide du pluriel, sauf si le mot en question n'est employé qu'à cette forme (par exemple : opcentEN).

6) Les mots français qui contiennent le caractère « œ » ou « Œ » sont repris deux fois : une fois avec le caractère « œ » ou « Œ » et une seconde fois avec la combinaison de voyelles « o + e » ou « O + E ». Par exemple : œuvre et oeuvre.
De ce fait, deux possibilités s'offrent à vous pour la recherche de ces mots :
- soit vous générez ces caractères à l'aide des codes suivants :
  Alt 0156 pour œ
  Alt 0140 pour Œ
- soit vous remplacez « œ » par « oe » et « Œ » par « OE ».